


Fiche 11


PROTÉGER


L'intervention foncière constitue une protection forte et durable. Elle permet de développer des projets avec les collectivités locales sur les terrains protégés. Outre les acquisitions, certains terrains sont transférés au Conservatoire par l'État ou par des particuliers. D'autres, enfin, lui sont confiés temporairement en gestion par l'État.

Les modes d'acquisition

Sur les **164 000** hectares protégés actuellement :

 **58%** (93 000 hectares) ont été acquis par le Conservatoire

 **28%** (45 000 ha) ont été transférés par l'Etat après désaffectation d'autres ministères (Défense, Phares et Balises notamment), dation en paiement, ou ont fait l'objet de donations

 **14%** (23 000 ha) ont été confiés en gestion par l'État (le domaine public maritime et les 50 pas géométriques en outre-mer)

La dation en paiement

La dation en paiement est un mode de paiement exceptionnel qui permet de s'acquitter d'une dette fiscale ou d'un droit de succession par la remise d'immeubles situés dans les zones d'intervention du Conservatoire.

Site des Dunes et Forêt du Porge, acquis en 2013.

*1.565 hectares protégés,
gestionnaire : ONF*

© Olivier Collin, 2012.



Les dépenses

Depuis 1975, **520** millions d'euros ont été dépensés en acquisitions foncières (près de 8 600 actes de vente signés). Soit en moyenne, **2 300** hectares acquis par an pour 13 millions d'euros (aujourd'hui la surface moyenne d'acquisition par an est d'environ 3.000 hectares).



2 300 hectares

C'est la superficie de l'île de Saint Barthélemy (collectivité d'outre-mer, Antilles Françaises)



Des surfaces protégées aux dimensions variées

✿ **24** sites regroupent la moitié de la surface totale protégée sur l'ensemble des 720 sites

✿ Le plus grand : Crique et Pipri Yiyi, département de la Guyane : **16 855** hectares, soit 160 millions de m²

✿ Le plus petit : Caniscione, département de Corse du Sud : **100** m²

